## CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME à l'AIR

juin 2003

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale	Hypertension artérielle non contrôlée
	Insuffisance cardiaque symptomatique	,
	Cardiomyopathie obstructive	Infarctus récent et angor
	Pathologie avec risque de syncope	
	Tachycardie paroxystique	Péricardite
	BAV II ou complet non appareillés	
	Shunt D-G découvert après accident de	Traitement par anti arythmique ou
	décompression à symptomatologie cérébrale	β-bloquant
Oto-rhino- laryngologie	Cophose unilatérale	·
	Evidement pétromastoïdien	Episode infectieux
	Ossiculoplastie	Polypose nasosinusienne
	Trachéostomie	Obstruction tubaire
	Laryngocèle	Syndrome vertigineux
	Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie	Perforation tympanique
	Otospongiose opérée	
Pneumologie	Insuffisance respiratoire	
	Pneumopathie fibrosante	Pathologie infectieuse
	Vascularite pulmonaire	Pleurésie
	Asthme actif	
	Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse,	
	même opérés	Traumatisme thoracique
	Chirurgie pulmonaire	·
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois,
	choroïde, ou de la papille	y compris laser
	Kératocône	Décollement rétinien
	Prothèse ou implant creux	
Neurologie	Épilepsie	Traumatisme crânien grave à évaluer
	Syndrome déficitaire sévère	
	Pertes de connaissance itératives	
	Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou	
	traumatique	
	Affection psychiatrique sévère	Traitement antidépresseur, anxiolytique,
Psychiatrie	Incapacité motrice cérébrale	par neuroleptique ou hypnogène
	Ethylisme chronique	Alcoolisation aiguë
Hématologie	Pathologies graves de la crase sanguine à	
	évaluer	
Gynécologie		Grossesse
Dentaire		Caries non traitées
Métabolisme	Diabète traité par insuline, sulfamides,	Tétanie / Spasmophilie
	acarbose ou non équilibré	
	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives	
	selon leur intensité ou leur retentissement pulmo	<u> </u>
Gastro-	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-
Entérologie		œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une		

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen

La reprise de la plongée après un accident de décompression, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou Diplômé de Médecine Subaquatique ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.